

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du VENDREDI 26-OCTOBRE 2018 à 19 Heures

**MEMBRES PRESENTS** : C. BALBUENA, L.BRESSON (arrivée à 19 H 31 ),  
M. BUISSON, C. CHANUT, M. GAUCHON, M. GRANJARD, A. LINAGE,  
J-C MUNARI, R. PORRETTA, J. PERIER, D.TCHIJEVSKY, J -L VENIAT, B.VISCOGLIOSI.

**MEMBRES ABSENTS ET EXCUSES** : A. DAYAN, M. FILERE, P.SIMIAND, G.WAXIN,  
K. ZANCA

**Pouvoir (s)** : NEANT

La séance est ouverte à 19 heures 10

*Le quorum est atteint les membres du conseil, peuvent délibérer.*

Madame Diana TCHIJEVSKY est élue secrétaire de séance.

Le Procès-verbal de la séance précédente est approuvé.

---

**1) CC CND : rapport CLECT sur l'évaluation définitive des transferts de charges liés aux transferts de compétence "GEMAPI" et "Complémentaire GEMAPI"**

VOTE : 12 VOIX POUR, à l'unanimité

Le Conseil municipal approuve le rapport voté par la CLECT le 12 juillet 2018 relatif à l'évaluation définitive des transferts de charges liés aux transferts de compétence "GEMAPI" intervenu au 01/01/2018 et "Complémentaire GEMAPI" intervenu au 19/06/18.

La CLECT a décidé qu'aucun transfert de charges ne sera retenu au titre de la compétence GEMAPI, étant donné que l'exercice de cette compétence est basé sur un principe de gestion globale du grand cycle de l'eau, au travers d'actions cohérentes, solidaire et mutualisées entre les territoires.

**2) CC CND : rapport CLECT sur la réévaluation des transferts de charges "Résidence les Pervenches" pour révision des attributions de compensation des communes de Charantonnay, Diemoz, Grenay, Oytier saint Oblas, Saint Georges d'Espéranche, Saint Just Chaleyssin, Valencin**

VOTE : 12 VOIX POUR, à l'unanimité

Le Conseil municipal approuve le rapport voté par la CLECT le 12/07/18 relatif à la réévaluation des transferts de charge pour révision des attributions de compensation des communes de Charantonnay, Diemoz, Grenay, Oytier saint Oblas, Saint Georges d'Espéranche, Saint Just Chaleyssin, Valencin

Depuis le transfert de la compétence "Foyer Logement Les Pervenche" au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) et étant donné que la dette est arrivée à extinction en 2016, les transferts de charges liés au transfert de compétence "résidence les Pervenches" sont nulles à compter du 01 janvier 2017.

La CLECT a majoré l'attribution de compensation sur 2017 et 2018 (montant total pour la commune + 9 000 €).

**3) Demande de fonds de concours communautaire à la CC CND pour différentes opérations de travaux**

VOTE : 12 VOIX POUR, à l'unanimité

Le conseil sollicite une dotation communautaire pour permettre le financement des opérations de travaux comme définis dans le plan de financement suivant :

DEPENSES	MONTANT HT (€)	MONTANT TTC (€)	RESSOURCES	MONTANT (€)
			FONDS PROPRES	52 034.88
TRAVAUX MAISON DES ASSOCIATIONS	53 819.10	64 582.92	SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL	21 527.00
EQUIPEMENTS MAIRIE CHAUFFAGE	11 022.50	13 227.00		
VOIRIE : RTE ST JUST, LES COURS, ST GEORGES, MONTEE CHAMP DES MONTS PONT DE L'ETANG	59 968.35	71 962.02		
			RECUPERATION TVA - FCTVA	24 568.59
			SUBVENTION COMMUNES OU GROUPEMENT DE COMMUNES	51 641.47
TOTAUX	124 809.95	149 771.94	TOTAUX	149 771.94

**4) Subvention exceptionnelle à la FNACA**

VOTE : 13 VOIX POUR, à l'unanimité

Le conseil alloue une subvention exceptionnelle de 700 € à la FNACA pour l'aide à l'organisation de la cérémonie du 11 Novembre et pour l'exposition à l'occasion de la commémoration du centenaire de la fin de la guerre 14-18.

Cette exposition se déroulera à la Salle Sainte Barbe et est ouverte au public les samedi 17 et Dimanche 18 Novembre ainsi qu'aux élèves des écoles de Oytier et Septeme les lundi 19 et mardi 20 novembre.

**5) Décision modificative budgétaire n° 4**

VOTE : 13 VOIX POUR, à l'unanimité

Le conseil valide les transferts de crédits suivants :

En Fonctionnement :

6574 Subvention fonct. person. droit privé	+ 700 €
022 Dépenses Imprévues Fonct.	- 700 €

En Investissement :

Opération 129 LOCAL TECHNIQUE (ASSOCIATIF)

2313 Immos en cours const.	- 1 773 €
1323 Subvention Département	- 1 773 €

**6) Informations diverses**

Le prochain conseil est fixé le **VENDREDI 23 NOVEMBRE 2018 à 19 H 30**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 HEURES 15.

Vu pour être affiché, conformément aux prescriptions de l'article L 121-17 du Code des Communes.

OYTIER SAINT-OBLAS, le 06 novembre 2018

Le Maire : René PORRETTA

